

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Étienne, jeudi 22 avril 2021

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

ÉLARGISSEMENT À DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE PLUS DE 55 ANS DE LA VACCINATION PRIORITAIRE :

La campagne vaccinale contre la COVID-19 a déjà permis de protéger dans la Loire près de 161 000 personnes qui ont reçu une première dose de vaccin et près de 57 000 qui ont reçu les deux doses, en particulier les plus à risque de développer des formes graves de la maladie.

Afin de faciliter l'accès au vaccin aux professionnels de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus, dès la fin de semaine dernière, des plages horaires ont été dédiées à des professions prioritaires. La liste des professions prioritaires est désormais élargie, pour une application au jeudi 22 avril.

La liste des professionnels particulièrement exposés est la suivante :

- Professeurs des écoles, collèges, lycées ;
- ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ;
- Agents au contact des élèves en école, collège, lycée ;
- AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ;
- Professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ;
- Professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance ;
- Policiers nationaux et municipaux ;
- Gendarmes ;
- Surveillants pénitentiaires ;
- Douaniers de la branche surveillance ;
- Conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;
- Conducteurs et livreurs sur courte distance
- Conducteurs routiers
- Chauffeurs de taxi et de VTC
- Contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)
- Agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets
- Agents de gardiennage et de sécurité
- Salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries
- Salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande
- Professionnels des pompes funèbres

Cette liste est accessible sur le site du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion ([voir](#)).

Contacts presse

Préfecture de la Loire
Service presse : 06 12 58 25 04
communication@loire.pref.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

Dans la Loire, le centre de vaccination de grande ampleur situé au sein de la salle omnisport 22 rue Raymond Sommet à Saint-Etienne propose des créneaux dédiés à ces professionnels de 9h à 17h15 et ce jusqu'au 2 mai inclus.

Les personnes appartenant à une profession éligible et de plus de 55 ans peuvent ainsi prendre rendez-vous pour se faire vacciner sur présentation d'un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle ou déclaration sur l'honneur ou bulletin de salaire. Les modalités de prise de rendez-vous sont les suivantes : par téléphone : 09 70 77 17 10 ou sur doctolib.fr : https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19-autres-professions-prioritaires/saint-etienne?ref_visit_motive_ids Ils seront vaccinés avec le vaccin AstraZeneca.

Parallèlement, ces mêmes professionnels peuvent aussi se faire vacciner en ville, grâce à la mobilisation des médecins et des pharmaciens. Lorsqu'ils ont plus de 60 ans, ils sont également éligibles à la vaccination par PFIZER et MODERNA dans les différents centres de vaccination, sous réserve d'une prise de rendez-vous par le circuit habituel:

<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-42-loire.html>

Contacts presse

Préfecture de la Loire
Service presse : 06 12 58 25 04
communication@loire.pref.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

